

1. Identification du produit et de la compagnie	
<p>Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724</p> <p>Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com</p>	<p>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</p>
<p>Date de publication : le 15 février 2008 Remplace la fiche signalétique en date du : 12 mai 2006</p> <p>Nom du produit : BK23006 – BAKOR 230-06 ADHÉSIF POUR ISOLANTS ET LANGUETTES Code du produit : BK23006</p> <p>Utilisations du produit/matériau Adhésif à base de solvant de caoutchouc/résine utilisé pour les isolants et les languettes</p>	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
3-méthylpentane	96-14-0		10 - 30
acétone	67-64-1		15 - 40
carbonate de calcium	1317-65-3		0,5 – 1,5
hexane	110-54-3		15 - 40
isohexane	107-83-5		1 - 5
paraffines chlorées à longue chaîne	63449-39-8		7 - 13
méthylcyclopentane	96-37-7		1 - 5
ingrédients inertes			<Balance>

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
<p>AVERTISSEMENT ! Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs risquent de provoquer des étourdissements, des céphalées, des nausées, une perte de coordination et une irritation des voies respiratoires. Dépressant du système nerveux central. Cause des irritations sévères des yeux. Irritant du système respiratoire et de la peau.</p> <p>Apparence/Odeur : Liquide visqueux ambré, légère odeur rappelant celle de l'essence</p>

3. Identification des risques
<p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation</p> <p>Risques pour les yeux Peut causer une grave irritation des yeux (brûlure, larmoiement, rougeur ou enflure) et une vision trouble.</p> <p>Risques pour la peau Peut causer une irritation modérée de la peau, une délipidation et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé.</p> <p>Risques reliés à l'ingestion Peut causer des douleurs gastriques, des vomissements et des diarrhées.</p> <p>Risques reliés à l'inhalation L'exposition aux vapeurs peut entraîner une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs ou des embruns peut causer une dépression du système nerveux central, des étourdissements, des céphalées, des nausées et une perte de coordination.</p>

3. Identification des risques (suite)**Effets chroniques/Effets cancérogènes**

Aucun des ingrédients du présent produit, présent à 0,1% ou plus, n'est inscrit sur la liste des produits cancérogènes de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration), du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou de l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists).

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : -28°C (-18,4°F)

Méthode de détermination du point d'inflammabilité : vase clos

Point d'auto-ignition : 223°C (433°F)

Classification d'inflammabilité : Inflammable

Limite inférieure d'explosivité : 1,0

Limite supérieure d'explosivité : 13,0

Risques de feu et d'explosion

Lors de la décomposition thermique (combustion), des gaz, vapeurs et émanations irritants, corrosifs et/ou toxiques, y compris le dioxyde de carbone (CO₂) et des traces de monoxyde de carbone (CO), du chlorure d'hydrogène (HCl) et du chlore, peuvent être relâchés.

Agents extincteurs

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO₂) ou poudre extinctrice.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète. On peut utiliser de l'eau pour refroidir et protéger les matières exposées. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Ventiler le local. À tenir loin des flammes nues, des étincelles ou d'autres sources d'ignition. Contenir tout liquide et absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. À tenir loin de toute source d'ignition. Conserver dans des contenants bien fermés.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux ou des lunettes-masque.

Protection de la peau

Utiliser des gants de caoutchouc résistant aux solvants, des manchettes de protection et un tablier résistant aux solvants afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

acétone

ACGIH TLV-STEL 750 ppm

ACGIH TLV-TWA 500 ppm

OSHA PEL-TWA 1000 ppm

hexane

ACGIH TLV-STEL 1000 ppm

ACGIH TLV-TWA 50 ppm (peau)

ACGIH TLV-TWA 500 ppm

OSHA PEL-TWA 500 ppm

isohexane

ACGIH TLV-STEL 1000 ppm

ACGIH TLV-TWA 500 ppm

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Liquide visqueux ambré

Odeur

Légère odeur rappelant celle de l'essence

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 56°C (132,8°F)

Densité relative : 0,84

Pourcentage de matières volatiles : 69% <500 g/L

9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Pression de vapeur : 200-300 à 30°C (86°F)
Densité de vapeur : 2,0-2,8 pour portion liquide à 25°C (77°F)
Facteur pH : ne s'applique pas
Solubilité : légère
Vitesse d'évaporation : 7-9 (acétate de butyle = 1)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable
Polymérisation dangereuse : on ne s'attend pas à ce qu'elle se produise.
Conditions à éviter (stabilité)
Éviter les températures extrêmes. À tenir loin des sources d'ignition, de la chaleur et des flammes.
Matériaux incompatibles
Éviter tout contact avec des agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux
La décomposition ne risque pas de se produire si le produit est manutentionné et entreposé correctement.

11. Information toxicologique**Information toxicologique diverse**

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

acétone
LD50 (oral, rat femelle) : 5800 mg/kg
LD50 (dermique, lapin) : >16000 mg/kg
LC50 (rat mâle) : 30000 ppm (durée d'exposition de 4 heures)
carbonate de calcium
LD50 (oral-rat) : 6450 mg/kg
hexane
LD50 (oral, rat âgé de 14 jours) : 15840 mg/kg
LC50 (rat mâle) : 38500 ppm (durée d'exposition de 4 heures)
méthylcyclopentane
LD50 (oral, rat) : 5-15 g/kg
Concentration létale (souris) : 95000-120000 mg/m³

12. Information écologique

Aucune information n'a été identifiée.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

NE PAS INCINÉRER. Si le produit est étalé pour permettre l'évaporation, on peut envoyer les résidus dans un site d'enfouissement sanitaire approuvé. Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport

Voie terrestre : UN1133, Adhesives, 3, II
IMDG UN1133, Adhesives, 3, II
IATA UN1133, Adhesives, 3, II

14. Information concernant le transport (suite)**Pictogrammes****15. Information sur la réglementation****Ingrédient(s) – Information sur la réglementation des États-Unis**

hexane

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

3-méthylpentane

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

acétone

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

carbonate de calcium

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

hexane

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

New Jersey – Risque particulier

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

isohexane

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

méthylcyclopentane

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque particulier

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : Classe B2 – Matière combustible ou inflammable, D2B – Toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

acétone

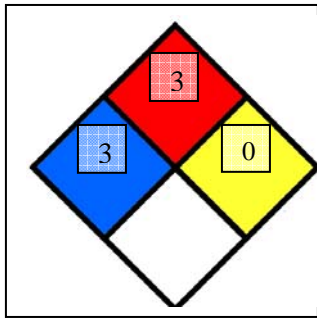
SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

hexane

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

isohexane

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

15. Information sur la réglementation (suite)**SIMDUT – Canada (pictogrammes)****NFPA****SIMD**

SANTÉ	3
INFLAMMABILITÉ	3
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information**Révision/Information de l'auteur**

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 12 mai 2006.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.